

COLOR RARE

Revision n. 2
du 03/07/07
Imprimé le 04/07/07
Page n. 2 / 4

Glacis extérieur

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques de combustion: éviter de respirer les fumées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Recueillir la plus grande partie du produit solide avec des moyens mécaniques. Eviter la formation de poussières envahissant le produit avec de l'eau, si cela n'est pas contre-indiqué.

7. Manipulation et stockage

Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers de surpression et de surchauffage en cas d'incendie à proximité. Pour les informations relatives aux risques pour la santé et l'environnement, se reporter aux paragraphes spécifiques de cette fiche.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

8.1 Valeurs limites d'exposition

8.2 Contrôles d'exposition

Suivre les normes de bonne hygiène industrielle en adoptant les moyens appropriés de protection individuelle, comme des gants et une combinaison de travail. Ne pas manger et ne pas fumer sur le travail, se laver les mains avant de manger et au terme du tour de travail.

Il est conseillé d'effectuer un contrôle sanitaire avec la fréquence et selon les modalités sur l'avis du médecin.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---------------------------------------|--|
| Couleur | laiteux |
| Odeur | léger |
| Etat Physique | liquide dense |
| Solubilité | soluble dans l'eau |
| Viscosité | P.D. |
| Densité de la vapeur | P.D. |
| Vitesse d'évaporation | P.D. |
| Propriétés comburantes | P.D. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | P.D. |
| pH | 12 |
| Point d'ébullition | P.D. |
| Point d'inflammabilité | > 61 °C |
| Propriétés explosives | P.D. |
| Pression de la vapeur | P.D. |
| Poids spécifique | 1,050 Kg/l |
| VOC (Directive 2004/42/CE) : | < 0.01 % - 0,01 g/litre de préparation |
| VOC (carbone volatil) : | < 0.01 % - 0,01 g/litre de préparation |

COLOR RARE

Revision n. 2
du 03/07/07
Imprimè le 04/07/07
Page n. 3 / 4

Glacis extérieur

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique et en cas d'incendie des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11. Informations toxicologiques

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle. Auprès des sujets particulièrement sensibles, cette préparation peut avoir des effets légers sur la santé par inhalation et/ou absorption de la peau et/ou contact avec les yeux et/ou ingestion.

12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités

13. Considérations relatives à l'élimination

Examiner la possibilité de brûler le produit dans un four d'incinération ad hoc.
En cas de produit acide ou basique, il faut toujours procéder à la neutralisation avant toute autre forme de traitement, y compris le traitement biologique s'il est réalisable.
S'il s'agit de déchets solides il est possible de les détruire en décharge. Ne jamais déverser dans les égouts ou dans des eaux de surface ou souterraines.

14. Informations relatives au transport

Cette matière n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires

Symbole de danger: Aucun

Phrases de risque (R): Aucune

Conseils de prudence (S): Aucun

La classification de la préparation, caractérisée par une valeur extrême de pH, est fondée sur les résultats d'un essai in vitro adapté validé comme prévu au paragraphe 3.2.5. de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

VOC (Directive 2004/42/CE) :

Peintures pour murs externes de support minéral.

VOC exprimés en g/litre du produit prêt à l'emploi :

Valeurs limites : 450,00 (2007) - 430,00 (2010)

VOC du produit : 0,01

16. Autres informations**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
4. The Merck Index. Ed. 10
5. Handling Chemical Safety
6. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
7. INRS - Fiche Toxicologique
8. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
9. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
01 / 02 / 08

